

Malmedy, le 10 mai 2022

OBJET : Précisions relatives aux épreuves de fin d'année

### **Classes de l'année complémentaire au premier degré (2sup)**

*Les épreuves sont 'certificatives', elles autorisent ou non l'octroi du CE1D (certificat d'études du premier degré). On peut distinguer les épreuves externes, commune à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des épreuves internes, réalisées par les professeurs de l'établissement. **Une épreuve externe réussie implique la réussite de l'année pour la discipline considérée, quels que soient les résultats journaliers enregistrés.***

Calendrier de juin    jeudi 2 : fin de période  
                              du 3 au 10 : révisions (congé le 6), bulletin de troisième période le 10  
                              **du 13 au 21 : session d'examen**  
                              jeudi 23 : conseils de classe de délibérations (affichage avant 20h)  
                              lundi 27 : remise des bulletins (9h)  
                              mardi 28 : réunion de parents, consultation des copies, dépôt des recours  
                              mercredi 29 : conseils de classe de recours et communication des décisions

épreuves du CE1D	Français (épreuve externe) Mathématiques (épreuve externe) Langue moderne (écrit + oral, épreuves externes) Sciences (épreuve externe)
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Disciplines sujettes à évaluation	Histoire Géographie
-----------------------------------	------------------------

#### Cotation

Une épreuve externe réussie implique la réussite de l'année pour la discipline considérée. Le travail journalier a fait l'objet de trois bulletins sur 20 points. Les éventuels examens internes sont notés sur 20 points. Il convient d'obtenir au moins la moitié du total - travail journalier et examen - dans chaque discipline non sujette à épreuve externe, le pourcentage global n'est qu'un indicateur. Une décision d'échec oriente vers l'enseignement de qualification, soit technique, soit professionnel.

**Une seconde session sera organisée les 29 et 30 août prochains, elle fera l'objet de délibérations le 31 août avec dépôt des recours éventuels le 5 septembre 2022.**

**La reprise des cours en troisième année est prévue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 8h30.**

Toute l'équipe éducative vous souhaite une fin d'année scolaire fructueuse, **bon travail !**